

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Centre Communal d'Action Sociale d'Argelès-sur-Mer

sur le <u>REGISTRE NOMINATIF</u> de la <u>Ville d'Argelès-Sur-Mer</u>

Registre prévu à l'article I. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Je soussigné(e), ou nous soussignons, Solliciter l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres. L'inscription est demandée au titre :
☐ de personne âgée ☐ de personne en situation de handicap
☐ autre (préciser) :
Madame : NOM:PRÉNOM:
Nom de jeune fille :
NÉ(E) LE: IIII/II II II II
Tél.: IIIIIIII Port.: IIIIIIII
Monsieur: NOM:PRÉNOM:
NÉ(E) LE: IIII/II II II II
Tél. : II II II Port. : II II II
Adresse:

Type de logement :						
☐ Individuel	□ Со	☐ Collectif ☐ Collectif avec gardien				
Coordonnées du gardien :						
Tél. : II II II II Port. : II II II II						
Logement climatisé : oui non						
Autres précisions que vous souhaitez communiquer :						
Prestations à domicile :						
☐ Aucun service à domicile	Э					
Interventions au domicile :						
PRESTATIONS	OUI NON	INTERVENANT	JRS ET HEUF D'INTERVENT			
DODTAGE DE DEDAG						
PORTAGE DE REPAS						
AIDE-MÉNAGÈRE						
SOINS A DOMICILE						
(SSIAD OU INFIRMIER)						
AUTRE, PRÉCISER :						
Nom et coordonnées du médecin traitant :						
Autres précisions que vous souhaitez communiquer :						
				· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		

.....

Personnes à prévenir :

Procédure de remplissage :

☐ Formulaire remplie au CCAS

☐ Reçu par courrier/courriel

	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2	PRIORITÉ 3		
Nom					
Prénom					
Qualité (enfant, parent, voisin, ami)					
Tél. domicile					
Tél. portable					
Adresse					
Textes législatifs de référence : Le règlement de l'Union Européenne N° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 201 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE; La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa dernièt version; Les recommandations, avis et décisions des autorités de contrôle sur la protection des données et du Comi Européen à la Protection des Données. Dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des information nominatives, sont informées que: 1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse au questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier d'enregistrement du demandeur. 2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. 3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des information nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires de données collectées. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.					
Date de la demande : I	III/IIII/ II I	_l	gnature :		